

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



39ème Session, du 23 au 27 octobre 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

MEMBRES DE LA COMMISSION

Président : M. Jean-Luc RUELLE

Vice-président : M. Bruno PLUDERMACHER

M. Alexandre BEZARDIN

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

Mme Patricia CONNELL

Mme Laurence HELAILI-CHAPUIS

M. Pierre LAVEANT

M. Loïc LE GLAND

Mme Audrey LECLERC

Mme Gaëlle LECOMTE

M. Christophe LEJEUNE

Mme Annie REA

Mme Pascale RICHARD

M. Abdelghani YOUMNI

SOMMAIRE

MOT D'INTRODUCTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION.....	4
ENTREPRENEURS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER	
TABLE RONDE "LES EFE, UN ATOUT POUR LA FRANCE"	6
PRIX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'AFE	9
PRESENTATION ANNUELLE DU GIEC	11
PLAN DE FORMATION AUX ELUS DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER	13
RADIOSCOPIE DU COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS	
L'IMPACT DE LA CRISE ENERGETIQUE ET DE L'INFLATION SUR LE COMMERCE EXTERIEUR FRANÇAIS. REGARDS CROISES FRANCE- AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....	15
COMPTE-RENDU D'AUDITION DE L'ASSOCIATION DES CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE (CCEF)	17
COMPTE-RENDU D'AUDITION DE LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR	19
COMPTE-RENDU D'AUDITION DE BPIFRANCE (BANQUE PUBLIQUE D'INVESTISSEMENT).....	21
COMPTE-RENDU D'AUDITION DE « SCOP A L'INTERNATIONAL »	23
COMPTE-RENDU DE L'AUDITION DU RIF (RETOUR DE L'INDUSTRIE EN FRANCE).....	25
RÉSOLUTIONS	26

Mot d'introduction du Président et du vice-Président de la Commission

Nous adressons de vifs remerciements à tous les membres de la Commission qui au travers d'une forte implication ont fourni un travail considérable, notamment en intersession ; des remerciements aussi pour le Secrétariat Général de l'AFE qui a su soutenir nos efforts, des remerciements également à la Présidente de l'AFE et au Bureau Exécutif qui nous ont accompagnés très efficacement et ont su lever nombre de difficultés que nous rencontrions.

Nous considérons que la 39ème Session a été un grand succès pour la Commission Développement Durable & Commerce Extérieur en raison des événements suscités et de la très grande qualité des auditions.

Des modifications dans notre Commission, Madame Nathalie Parmegiani a été remplacée par Madame Audrey Leclerc et Monsieur Predibane Siva a été remplacé par Monsieur Christophe Lejeune. Notre Commission conserve un effectif de 14 membres.

La première journée de la session (lundi 23 octobre) s'est tenue au Palais d'Iéna, siège du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)

La présentation des travaux à date du GIEC s'est tenue en assemblée plénière lors de la journée au CESE. Elle a été assurée brillamment par Madame Sophie SZOPA, Vice-présidente de l'université Paris-Saclay, chargée du développement durable.

Également au CESE, à noter le succès de la table ronde sur les EFE, organisée par notre commission, qui a permis de mieux connaître les EFE - Entrepreneurs Français à l'Étranger - avec la participation du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (Madame Sophie Sidos-Vicat, Présidente) de CCI France International (Arnaud Vaissié, Président) et de EFE International (Alain Taieb, Président).

A noter une très intéressante séquence d'échanges avec la Commission de l'Environnement et du Développement Durable du CESE. Les deux Commissions envisagent de construire une collaboration étroite dans le futur.

La seconde édition de la remise du Prix du Développement Durable de l'AFE est intervenue le mardi 24 octobre au Quai d'Orsay, en présence du ministre délégué Olivier Becht. Ce fut un réel succès. On doit saluer le travail remarquable de la Commission et notamment de sa Présidente Patricia Connell. La prochaine édition est programmée en 2025.

Une promesse tenue, à la suite de notre résolution de la 38ème session de mars 2023 relative à la formation des élus. Ainsi, une formation portant sur la responsabilité environnementale a été ouverte à tous les membres de l'AFE. Si le principe de la formation des élus est incontournable, cette formation qui s'est révélée plutôt militante doit nous inciter à la prudence dans la sélection des futurs formateurs.

La Radioscopie du Commerce Extérieur (rédigée par Abdelghani Youmni), présentée et actualisée à chacune de nos sessions se révèle une boussole essentielle pour les travaux de la Commission et l'AFE. Cette radioscopie orientée vers l'Afrique a été remarquable et cette nouvelle orientation est très prometteuse pour nos réflexions. Nous devons rechercher le moyen de communiquer cette Radioscopie au-delà de l'AFE.

Nous nous efforçons de réaliser un suivi de la mise en œuvre des résolutions proposées par notre Commission et votées par l'Assemblée Plénière de l'AFE.

Nous poursuivons et assumons nos ambitions portant sur :

- L'évaluation de l'efficacité des organisations concernant la promotion du Commerce Extérieur de la France.

- La prise en compte de la bonne application des normes de Développement Durable et de bonne gouvernance, notamment dans le contexte du redressement du Commerce extérieur.

Nous devons parvenir à la présentation d'un panorama des institutions clefs pour le Développement Durable et le Commerce Extérieur dans l'environnement des entreprises orientées vers l'étranger. Ce travail devant constituer un vade mecum pour toutes les parties prenantes au commerce extérieur de la France.

Nous restons en ligne avec la méthodologie relative à nos travaux pour la mandature 2021-2025, telle que définie dans notre rapport d'activité au cours de la Session de mars 2022.

Nous avons réalisé 5 auditions :

- Madame Fatima Bellaredj, déléguée générale des SCOP à l'international
- Monsieur Arnaud Pichard, Président du RIF
- Madame Sophie Sidos-Vicat, Présidente du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.
- Mesdames Anne Bernard, Cheffe du bureau de pilotage des services économiques du réseau international (PILOT) et Marion Paradisi-Coulouma, Cheffe du bureau Business France & partenaires de l'exportation à la Direction Générale du Trésor.
- Monsieur Olivier Vincent, Directeur de l'International, BPI France.

Nos résolutions au nombre de 3 sont présentées d'une manière logique en cohérence avec les auditions correspondantes aux travaux dont elles sont issues.

Le Président
Jean-Luc RUELLE

Le Vice-Président
Bruno PLUDERMACHER

Entrepreneurs Français à l'Étranger

Table ronde "Les EFE, un atout pour la France"

Table ronde organisée lors de la séance plénière du lundi 23 octobre 2023 au CESE par notre Commission. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

- L'impact de ces Entreprises des Français à l'Etranger sur le rayonnement économique de la France
- Que représentent les EFE à l'étranger et au sein des communautés d'affaires françaises à l'étranger ?
- Les EFE et le commerce extérieur de la France
- Les besoins des EFE
- Information, identification et mobilisation des EFE
- L'état des lieux des chantiers législatifs
- Deux témoignages de success stories d'EFE

La table ronde a été introduite par M. Jean-Luc Ruelle, Président de la Commission, et animée par Mme Annie Rea.

Les intervenants ont été :

Monsieur Abdelghani Youmni, présentation des textes législatifs concernant les EFE.

Madame Sophie Sidos-Vicat, Présidente du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France,

Arnaud Vaissié, Président de CCI France International

Alain Taieb, Président de EFE International.

Intervention de M. Abdelghani YOUMNI

Le soft power de la France à l'étranger et sa diplomatie d'influence doivent être au service de son leadership et de sa puissance économique. Un ensemble qui contribuerait au redressement de l'économie française et aiderait à transformer son modèle économique et à inverser le sens de notre balance commerciale déficitaire depuis trois décennies.

Les entreprises de droit local créées par des Français de l'étranger sont en première ligne pour aider à relever ces défis. Elles méritent d'être cartographiées et leur contribution à la réindustrialisation et au commerce extérieur doit être relevée au rang de priorité majeure.

Ces entrepreneurs français de l'étranger ne paient certes ni impôts sur les sociétés ni cotisations sociales en France mais ils sont indispensables au rayonnement de la France à l'étranger et à la valorisation de notre capital matériel et notre capital immatériel au sein des autres nations.

Les EFE doivent faire partie de la diplomatie démultipliée, diplomatie qui doit consacrer les 3,5 millions de notre communauté à l'étranger qui compte aussi des milliers d'entrepreneurs attachés à la France et souvent en lien avec les territoires et les régions dont ils sont originaires.

Nous rappelons que la commission du commerce extérieur et du développement durable a proposé dans le cadre de la session d'octobre 2022 un projet de résolution voté à l'unanimité qui demande une cartographie des Entrepreneurs Français de l'Etranger (EFE).

Ensuite, et visant à la reconnaissance des « Entrepreneurs français de l'étranger », un projet de loi a été déposé et enregistré à l'Assemblée Nationale le 21 mars 2023 par les deux députés, Madame Anne GENETET et Monsieur Stéphane VOJETTA (l'encombrement législatif a empêché la discussion de ce projet de loi).

L'article unique prévoit d'instituer un label public français, le Label Entrepreneur français à l'étranger (EFE) pour participer au rayonnement de la France à l'international. Les critères de ce Label « EFE » sont :

*Une gouvernance de nationalité majoritairement française ou un actionnariat de nationalité majoritairement français ou possédant un partenariat privilégié avec une entreprise de droit française ;
Un patrimoine économique reposant sur des produits ou services d'origine française, composé en particulier d'un lien direct à la langue ou à la culture française ;
La détention d'un savoir-faire typiquement français reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité ;
Ce label d'Etat est rattaché au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et il est discerné par les ambassadeurs de France en poste à l'étranger.*

Une seconde proposition de loi a été déposée au Sénat par la Sénatrice des français de l'étranger, Madame Evelyne Renaud-Garabedian, la loi vise à reconnaître et à soutenir les entrepreneurs français à l'étranger. Cette proposition a été déposée au Sénat le 24 mars 2023, **adoptée par le Sénat le 30 mai 2023** et transmise à l'Assemblée sous le numéro 1296 à l'Assemblée nationale le 3 mai 2023.

Elle comporte 3 articles :

Article premier :

Un entrepreneur français à l'étranger est un citoyen de nationalité française, inscrit au registre des Français établis hors de France, qui crée, assure la direction générale ou exerce le contrôle effectif du capital d'une entreprise de droit local sans lien capitalistique avec une entreprise de droit français ou en détient une part égale au maximum de ce qu'autorise le droit local lorsqu'il existe des conditions restrictives de possession d'une société par un associé étranger.

Article 2 :

Dans chaque pays, un comité d'identification constitué notamment des conseillers des Français de l'étranger, de représentants des chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger et des conseillers du commerce extérieur de la France recense les entrepreneurs français à l'étranger définis à l'article 1er qui souhaitent obtenir le label mentionné à l'article 3. Le secrétariat de ce comité d'identification est assuré par le service économique de l'ambassade de France.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret.

Article 3 :

Il est créé un label visant à valoriser les entrepreneurs français à l'étranger mentionnés à l'article 1er et dont l'activité professionnelle contribue à la promotion d'un savoir-faire français, à la distribution de biens ou de services français, à l'attractivité ou au rayonnement de la France à l'étranger.

Dans chaque pays, le comité d'identification mentionné à l'article 2 est chargé de sélectionner les bénéficiaires de ce label.

Ce label est rattaché au ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Son nom, son autorité de délivrance, sa durée de validité, ses modalités d'octroi et de publicité sont précisés par décret.

Les noms des bénéficiaires du label sont regroupés au sein d'un répertoire public dont les modalités de gestion sont également précisées par décret.

Nous voudrions revenir sur les causes à effets qui ont conduit à de profondes réflexions et à ces deux propositions de loi.

Primo, le rapport au Sénat français de 2020-2021 de Jacky Deromedi, ancienne Sénatrice des français de l'étranger sur l'impact de la crise sanitaire sur les Entrepreneurs Français à l'Etranger qui a souligné le fait que 70% des EFE ont anticipé un chiffre d'affaires en baisse en 2020, dont 46% ont également prévu plus de 30% de perte, selon l'enquête effectuée en avril 2020 par le Comité national des conseillers du Commerce extérieur de la France (CNCCEF).

Il s'ensuit que ces entrepreneurs français à l'étranger sont rarement financés par des banques locales ou françaises, 75% des EFE sont autofinancés et 87% ne perçoivent aucune aide publique de la part de leur pays d'implantation. Il faut savoir que 40% de ces entreprises utilisent des produits français et 52% ont recours au savoir-faire français.

Et enfin, nous savons tous qu'au début de la crise de la Covid-19 comme à la sortie de la pandémie, les entrepreneurs français de l'étranger ont été exclus du plan de relance « France Relance » pourtant très généreux et dont l'enveloppe a dépassé les 100 milliards d'euros versée exclusivement aux entrepreneurs français de la métropole.

Ce traitement exclusif et à notre sens discriminant a été confirmé par les constats apportés par une étude que l'Association d'utilité publique Français du Monde-ADFE a menée pendant la crise sanitaire.

Il en ressort:

- Que nos EFE couvrent l'ensemble des cinq continents : l'Afrique, l'Europe, les Etats-Unis, l'Amérique du sud et l'Asie ;
- Que 52.5% emploient 1 à 10 salariés répartis entre secteurs secondaire et tertiaire ;
- 35% ont été incertains quant à l'avenir de leurs entreprises à la fin de la crise Covid ;
- 68% des EFE ne sont pas en contact avec les services économiques français (Business France, CCI...)
- Que pendant la crise sanitaire 85% n'ont bénéficié d'aucune aide ni de la France ni des pays d'accueil ;
- Qu'il est souhaitable, en cas de crise, de mettre en œuvre un dispositif exceptionnel pour garantir les prêts des établissements financiers français ou étrangers accordés aux entrepreneurs français à l'étranger.

Prix du Développement Durable de l'AFE

Rapporteuse : Mme Patricia CONNELL

Paris, le 24 octobre 2023 - L'Assemblée des Français de l'étranger a décerné les prestigieux Prix du Développement Durable 2023 lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 24 octobre 2023 au Quai d'Orsay, en présence de **Patricia Connell**, Présidente du Prix du Développement Durable, conseillère AFE pour l'Europe du Nord, et sous le haut patronage de Monsieur Olivier **Becht**, Ministre Délégué du Commerce Extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger.

L'Institut Mécanique de Vélo du Cap, créé par le **Dr. Jean-Baptiste Wiroth** en Afrique du Sud, s'est vu attribuer le premier prix pour son engagement envers l'autonomisation des femmes. Le projet vise à former 100 femmes spécialistes de la mécanique des vélos dans les townships du Cap.

Sous la présidence de **Catherine Barba**, entrepreneure et business angel, le jury a également récompensé d'autres projets exceptionnels.

LES LAURÉATS :

La Fondation Lazaro, basée à Mexico, a reçu le deuxième prix pour son projet novateur de développement d'un potager urbain en hydroponie dans une maison destinée aux colocations solidaires. Pierre Lavéant, un des membres du jury et recevant le 2^{ème} Prix pour le compte de la **Fondation Lazaro**, a déclaré la fondation comme étant : "Des salades contre la fracture sociale."

Le troisième prix a été attribué à **La Plasticaria**, une entreprise créée par **Yann Pellissier** à Salvador de Bahia, au Brésil, pour son engagement dans la lutte contre la pollution plastique. Yann Pellissier, chercheur, anthropologue et fondateur de la PLASTICARIA, a mis en place un atelier de transformation low tech qui transforme le plastique en nouveaux produits, générant ainsi une activité économique locale tout en ayant un fort impact environnemental et éducatif.

Le Coup de Cœur du jury a été attribué à **Quandify**, une société créée par **Thibault Helle** à Stockholm, qui promeut une plateforme intelligente de comptage d'eau et de détection de fuites. Coup de cœur du prix du DD grâce à sa solution domotique simple et efficace de maîtrise de la consommation d'eau du foyer pour un système d'alerte de fuites et de gestion de sa consommation pour une utilisation vertueuse de l'eau et la chasse au gaspillage.

Enfin, une **Mention Spéciale** du jury a été attribuée à **Enchar**, une société fondée par le Français **Charles Peurois**, basée en Suisse, pour sa contribution à la transformation de déchets agricoles en biochar et la création d'emplois en Tanzanie. La mention spéciale a été décernée à un Français de Suisse pour un projet en partenariat avec une ONG de Tanzanie.

Les lauréats ont été récompensés, avec le premier prix recevant 5 000 €, le deuxième prix 2 000 € et le troisième prix 1 000 €. De plus, ils auront le privilège d'utiliser le label du Prix du Développement Durable de l'Assemblée des Français de l'étranger pour valider leur projet et renforcer leur visibilité et leur crédibilité.

Le financement du prix a été rendu possible grâce aux contributions généreuses du Ministère du Commerce Extérieur, de l'Attractivité et des Français de l'étranger, de **la Caisse des Français de l'Etranger, EuroCham (Côte d'Ivoire) et la Banque Transatlantique**.

Le Prix du Développement Durable de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a été fondé en octobre 2019 sous la présidence de **Pierre Touzel**. Le Prix est géré par **l'Association pour la Promotion des Français de l'étranger**, créée en 2014, aujourd'hui présidée par **Patricia Connell**, et dont les membres sont des élus ou anciens élus. Ce Prix prestigieux vise à encourager l'entrepreneuriat durable en stimulant la création d'idées novatrices et en mettant en lumière des projets exemplaires dans le domaine du développement

durable. Le Prix est ouvert à tout ressortissant français, quel que soit son lieu de résidence, dont le projet se situe en dehors du territoire métropolitain.

Il faut noter que le Ministre délégué, Olivier Becht, a confirmé que la prochaine édition du sera de nouveau sous son patronage en 2025.

Pour plus d'informations, visitez www.prixddafe.fr.

Les médias sponsors sont : **Lepetitjournal.com** et **Français à Londres**.

Présentation annuelle du GIEC

Rapporteuse : Mme Pascale RICHARD

Présentation de Sophie Szopa, Directrice de recherche CEA au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, Auteure principale et coordinatrice d'un chapitre du rapport WGI, Auteure Contributrice Rapport de synthèse WGI-WGII-WGIII

Par la résolution DD-CE/R3/03.22 proposée par notre commission en mars 2022 et votée à la majorité en plénière, il avait été décidé que, chaque année en séance plénière, nous recevions un membre de la délégation française du GIEC pour rendre compte des derniers travaux de ce groupe d'experts. Nous avons été honorés d'accueillir Madame Sophie Szopa co-auteure et coordinatrice au sein du [dernier rapport du GIEC](#), le 6ème, base scientifique principale pour le premier bilan mondial de l'Accord de Paris, qui aura lieu lors de la COP28 à Dubaï.

Sophie Szopa est chimiste atmosphérique au Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement où elle utilise des modèles numériques pour étudier comment la chimie intervient dans la modification de la composition de l'atmosphère et affecte le climat et la qualité de l'air. Elle a participé à l'évaluation des connaissances sur les bases physiques du changement climatique pour le GIEC et vous a coordonné le chapitre sur les composés chimiques à vie courte agissant sur le climat. Elle est vice-présidente de l'Université Paris-Saclay, chargée du développement durable.

Sophie Szopa a rappelé la présentation de Jean Jouzel devant l'Assemblée en mars 2022 sur les risques encourus pour la planète avec le suivi de la trajectoire actuelle. Les politiques publiques atténuent un peu ces risques mais cela reste insuffisant pour atteindre un bilan carbone satisfaisant nous a-t-elle redit.

Madame Szopa rappelle que le rapport final du GIEC comprend plusieurs rapports d'évaluation. Le 6^{ème} rapport est le fruit de l'analyse de plus de 85000 publications scientifiques portée par 1000 auteurs principaux.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le changement climatique entraîne des événements extrêmes plus fréquents, plus intenses et des changements physiques profonds dans l'ensemble du système climatique. Certains de ces changements physiques peuvent se combiner, et donner lieu à d'autres effets (conditions propices aux feux, risques de submersion, mortalité d'écosystèmes marins). Ces changements sont inédits en vitesse et/ou en intensité par rapport aux changements passés et affectent tous les territoires habités de notre planète.

Les situations extrêmes créent des problèmes de pénurie en eau et d'alimentation notamment avec l'acidification qui pénalise la pêche. Elles affectent aussi la santé avec la multiplication d'insectes (moustiques, tiques..) et la réapparition d'épidémies (Choléra en Libye par exemple).

Le changement climatique peut aggraver des situations qui conduisent à des déplacements de population. Le manque d'eau et les grandes chaleurs privent de nombreuses populations de leurs moyens de subsistance.

Les modifications de fond du climat et l'aggravation des extrêmes ont des conséquences sur la biodiversité animale. De nombreuses espèces migrent mais on note aussi une forte mortalité dans les espèces qui ne peuvent se déplacer.

Les évènements qui se multiplient sont aussi de plus en plus complexes (Méga feux en Australie en 2020 ou au Canada en 2023 entraînant une pollution accrue de l'air et de l'eau).

Mme Szopa est revenue sur les éléments chimiques en rappelant que le CO₂ a un effet cumulatif contrairement au méthane qui, bien qu'ayant un potentiel de réchauffement plus important, ne reste que 10 ans dans l'atmosphère. Les émissions par personne sont très hétérogènes d'une région à l'autre avec par exemple en Amérique du Nord des émissions de 20 tonnes par an et par personne aux US contre 9 en Europe.

Qu'en est-il du futur ?

Pour rester dans la limite de l'accord de Paris qui vise à rester en dessous de 1,5°C de réchauffement, il est nécessaire d'atteindre **Net zéro émission de CO₂ en 2050 et de réduire fortement les émissions des autres gaz à effet de serre.**

On décide aujourd'hui du climat de demain a martelé Mme Szopa. Le réchauffement est plus important sur les continents que dans les océans et chaque dixième de degré entraîne des conséquences supplémentaires considérables sur le changement moyen et sur les extrêmes climatiques et impacts. Or un niveau de 1.5° de réchauffement sera atteint au début des années 2030. Ces degrés en plus sur les continents posent des problèmes aussi divers que la protection du patrimoine ou le risque de stress sur la production alimentaire.

Mais aujourd'hui les flux financiers sont insuffisants pour inverser la trajectoire mondiale et les réponses, notamment en termes d'adaptation, sont trop fragmentées. A noter, les aspects positifs aux changements nécessaires : la réduction des pathologies liées à la pollution de l'air, la sédentarité et une alimentation inadaptée avec à la clé des économies supérieures aux investissements nécessaires. Madame Szopa a listé de nombreuses options d'actions faisables disponibles maintenant, certaines ayant même des effets synergiques.

Les choix aujourd'hui ont des conséquences pour les générations futures mais aussi pour imaginer un meilleur futur pour nous tous.

Plan de formation aux élus des Français de l'étranger

Rapporteuse : Mme Gaëlle LECOMTE

A l'invitation de la commission du Développement Durable et du Commerce Extérieur, Mr Matteo Vicente de Génération Climat a été invité à faire une formation sur l'environnement aux élus. D'une durée de 55 minutes, elle a pris la forme d'une conférence.

En introduction, Mr Pierre Lavéant, a rappelé que les principales préoccupations personnelles des Français concernent le pouvoir d'achat, la santé et l'environnement d'après une enquête IPSOS pour le CESE d'octobre 2023 or ce dernier thème est encore trop peu abordé dans les sphères politiques.

Mme Gaëlle Lecomte a ensuite présenté le concept de « diplomatie climatique » ainsi que les conclusions du Haut Conseil pour le Climat concernant la diplomatie climatique française à la lumière des nouveaux enjeux géopolitiques

Cette expression désigne l'ensemble des activités consacrées à la conduite des négociations dans le domaine climatique.

C'est un Concept plutôt récent et concomitant à la perception du changement climatique comme un problème à inscrire à l'agenda mondial

On peut donner comme exemple la Conférences des Parties, les (COP) ou bien encore les Sommets de la Terre

La diplomatie climatique présente comme intérêt d'aller au-delà de la diplomatie classique: puisqu'en plus des diplomates, elle intègre des organisations régionales ou internationales ; mais aussi un nombre croissant d'acteurs interdépendants et non étatiques comme des entreprises et des ONG.

Le Haut Conseil pour le Climat a été créé en novembre 2018 et est placé auprès du Premier ministre français. Composé au maximum de douze membres choisis pour cinq ans en raison de leur expertise et nommés par décret.

C'est donc un organisme indépendant chargé d'évaluer l'action publique en matière de climat, sa cohérence avec les engagements européens et internationaux de la France, en particulier l'Accord de Paris, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et le respect des budgets carbone de la France.

Dans son rapport intitulé « [Dépasser les constats mettre en œuvre les solutions](#) » (2022), le Haut Conseil pour le Climat dresse une analyse des impacts du changement climatique en France et présente ses recommandations pour un renforcement coordonné au niveau du Premier ministre de l'action climatique territoriale, nationale et internationale.

Ce rapport insiste sur l'importance de renforcer les objectifs et les mesures du plan national en rapport avec le niveau d'ambition des objectifs européens pour 2030. Dans le volet « Remobiliser la diplomatie climatique française à la lumière des nouveaux enjeux géopolitiques », le Haut Conseil pour le Climat formule deux principales recommandations en lien avec la diplomatie climatique. La première, consiste à remobiliser le réseau diplomatique français autour de l'enjeu climatique en se saisissant des travaux du GIEC dans le but de mettre en œuvre un ensemble de mesures systémiques pour tous les secteurs de l'économie lors des grands sommets internationaux (G7, G20, COP) et dans un esprit de transition juste.

Et la deuxième, à assurer un suivi des engagements internationaux soutenus par la France, en particulier ceux annoncés à la COP26, et continuer à œuvrer pour accroître les financements climats destinés aux pays en développement ainsi que leur contribution relative à l'adaptation. Concrètement, il s'agit de continuer à œuvrer pour accroître les financements climat de la part des pays riches et leur contribution relative à l'adaptation, dans le but de créer un cadre propice à la mobilisation des financements privés, dans la perspective des futures COP.

Le rapport insiste sur le rôle central joué par la France dans la diplomatie climatique ces dernières années, notamment lors des Accords de Paris et la place que la France doit continuer d'occuper ; considérant que « La décennie actuelle doit être celle d'un sursaut de l'action climatique au niveau mondial ».

Face à l'urgence de la situation, la France a atteint les cibles qu'elle s'était fixées, avec 5,05 Mrd€ de financements climat en 2020 et 6 Mrd€ en 2021, occupant ainsi le troisième rang des contributeurs après le Japon et l'Allemagne. Cependant, la part allouée à l'adaptation reste insuffisante.

Au niveau mondial, le rapport juge les efforts des Etats engagés dans la lutte contre le changement climatiques comme étant « des réponses à court terme aux crises sanitaire, économique, géopolitique insuffisantes voire contradictoires avec les enjeux climatiques », les plans de relance consécutifs à la pandémie de Covid-19 n'intégrant pas la dimension climatique à la hauteur des enjeux.

En résumé, malgré une diplomatie climatique accrue ces dernières années, notamment avec l'organisation de vingt-sept COP et plusieurs sommets de la Terre, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont augmenté de plus de 50% par rapport à 1990. La diplomatie climatique semble avoir ses limites, comme souligné par le secrétaire général des Nations-Unies à la suite de la COP27, qui a manifesté son regret suite au « manque d'ambition des textes adoptés. »

La loi européenne sur le climat adoptée en juillet 2021 rehausse les ambitions climatiques pour 2030 ce qui va dans le sens de l'action mais est-ce suffisant alors que les experts s'accordent sur un point : ne accélération sans précédent de la baisse des émissions dans tous les secteurs semble la seule solution ?

Dès lors, le module de formation s'est poursuivi par l'exposé de l'association Génération Climat qui a attiré sur l'importance de la question que le dérèglement climatique revêt pour la jeunesse. Mais au-delà de ces questions, Mr Matteo Vicente a insisté sur la responsabilité voire la culpabilité de la génération au pouvoir actuellement qui ne ferait pas assez car le changement de société serait à faire maintenant. Et de citer par exemple le renoncement au transport par avion ou à la viande rouge. Si ce discours a paru très moralisateur, il a très bien montré l'éco-anxiété qui touche les plus jeunes.

Dans son intervention, le représentant de Génération Climat a souligné l'importance que joue les responsables politiques comme principaux acteurs du changement d'orientation des politiques environnementales pas assez ambitieuses actuellement. Le rôle des élus dans la planification des politiques publiques sur le long terme notamment, mais aussi dans l'impulsion d'un plan d'autonomie alimentaire régional avec un système de subvention plus local afin de rémunérer plus justement la filière agricole et renforcer ainsi une agriculture de proximité. De même, sortir de la logique de l'élevage intensif pour mieux respecter le vivant et plus globalement la condition animale, font aussi parties des champs d'action des responsables politiques, La question des transports est tout aussi centrale avec le souhait émis par l'association de création d'un réseau de trains européens afin de remplacer les vols nationaux et moyens courriers.

Puisque nous évoquons la diplomatie économique, le collectif Génération Climat insiste également sur la nécessité d'une Europe diplomatique, forte, aussi bien à l'internationale qu'en son sein, une Europe à la fois porteuse de grands projets et de solidarité.

Pour conclure, Génération Climat a rappelé dans son intervention que les changements nécessaires afin d'inverser les causes du dérèglement climatique doivent se produire dès à présent et que le temps manque déjà et que pour ce faire, la volonté politique est incontournable.

A la suite des interventions, Monsieur Lavéant a proposé un temps d'échanges et de questions.

Radioscopie du Commerce Extérieur français

L'impact de la crise énergétique et de l'inflation sur le commerce extérieur français. Regards croisés France- Afrique Subsaharienne

Rapporteur : M. Abdelghani YOUMNI

Messages clés - Voir Radioscopie en annexe - document complet

- Le déficit commercial Français se réduit, la facture énergétique gaz et pétrole est moins lourde qu'en 2022, le déficit est passé à 54 milliards d'euros à la fin août 2023 au lieu de 89 milliards d'euros au second semestre 2022.
- Les échanges commerciaux avec le Reste Du Monde (RDM) s'améliorent, la balance courante reste déficitaire mais s'est résorbée de 30 milliards d'euros en six mois.
- L'inflation suit un trend baissier mais reste élevée et fortement dépendante de la guerre en Ukraine, du cours du pétrole devenu arme géopolitique et de la reprise de l'activité en Chine.

Chiffres Clés

Données du commerce extérieur :

- La France est le 6ème exportateur mondial de biens et services.
- 149 000 entreprises françaises exportatrices.
- Exportation des biens au 31/08/2023 : aéronautique (+12%) ; automobile (+8%) ; parfums et cosmétique (+7%) ; secteur textile (+3%), agriculture et agroalimentaire (-5%).
- Exportation des services : excédent de +20 milliards d'euros malgré le retour à la normale du coût de fret, voyage (+11 Md€), services financiers (+6 Md€).

Le Top des exportations françaises :

- Aéronautique et spatial : 23,5 Md€
- Chimie, parfums, cosmétique : 11,9 Md€
- Agroalimentaire : 10,3 Md€
- Pharmaceutique : 2,9 Md€

Le Top des 5 importations françaises en volume :

- Energie : 115,3 Md€
- Biens d'équipements : 43,5 Md€
- Automobile : 19,9 Md€
- Métallurgie : 15,9 Md€

Les principaux fournisseurs de la France

- Allemagne : 92,5 Md€
- Chine : 77,5 Md€
- Belgique : 68,7 Md€
- États-Unis : 61,5 Md€

Les principaux fournisseurs de pétrole

- États-Unis (12,7%), Arabie Saoudite (11,8%), Norvège (10,7%), Algérie (10,3%), Nigéria (9,6%), Russie (8,7%).

Les principaux fournisseurs de gaz : la dépendance de la France est de 44,5%.

- États-Unis (26%), Norvège (22%), Russie (18%), Algérie (7%), Qatar (4%).

Les principaux fournisseurs de gaz liquéfié

- États-Unis : 40,2%, Russie (13,2%), Qatar (13,1%), Norvège (6,6%), Algérie (6%).

Constats :

- La facture énergétique connaît une réduction de 36 Md€ : 55% de moins qu'au second semestre 2022.
- Dégradation de la part industrielle dans le PIB allemand et fort risque de récession : modèle de la demande extérieure otage des coûts de l'énergie et des besoins en main d'œuvre.
- L'Italie montre des signes de résilience économique : solde commercial positif, une inflation maîtrisée et une croissance régulière des exportations.
- La France est en pleine relocalisation
- L'Allemagne victimes des surcoûts de production
- L'Italie et l'Espagne bénéficient de l'effet-résilience.
- Le recul du déficit commercial de 54 Md€ n'est que la conséquence de la baisse de la facture énergétique : gaz, pétrole et la reprise de l'exportation de l'électricité.
- L'excédent du solde des services a baissé de 20 Md€ : baisse du coût du fret et résistance des recettes touristiques et des services financiers.
- La dynamique des exportations industrielles, aéronautique et automobile portée par les voitures électriques ont connu un réel décollage de 89% et 17%.
- La baisse des cours des produits agricoles a conduit à une contraction de l'excédent agricole et agroalimentaire français de 3 Md€.
- Le déficit du textile, habillement et cuir diminue de 2 Md€ : relocalisation et exportations.
- Les positions commerciales de la France en Afrique subsaharienne s'effritent avec des pertes de parts de marché de 11 à 7% entre 2011 et 2021.
- Au cours des vingt dernières années, l'Afrique subsaharienne a forgé des alliances économiques et commerciales avec de nouveaux partenaires économiques : fragmentation géoéconomique.
- Les exportations de la France vers l'Afrique ne représentent que 4% de son commerce extérieur mais restent nettement supérieures à nos exportations vers la Chine et vers l'Inde.
- L'Afrique, malgré son 1,4 milliard d'habitants, n'absorbe que 7 % des 430 milliards d'euros d'exportations françaises.
- Six pays africains concentrent 74,6% du stock des IDE en provenance de l'Europe, Etats-Unis, Chine et Turquie.
- Les IDE chinois et turcs en Afrique subsaharienne ne privilégient pas l'emploi local, la formation, l'insertion dans le développement et les industries manufacturières.
- La France et l'Union Européenne doivent développer une stratégie de coopération active pour gérer les interdépendances environnementales et démographiques, et pour lutter contre l'instabilité politique nourrie par les crises géopolitiques et économiques.

Compte-rendu d'audition de l'Association des Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF)

Rapporteur : Christophe LEJEUNE

Auditionnés :

Mme Sophie SIDOS-VICAT, Présidente de l'Association,
M. Emmanuel MONTANIÉ, Directeur Général

Le corps des Conseillers du commerce extérieur (CCE) est créé en 1898. À cette période les pouvoirs publics créent l'Office national du commerce extérieur ; les CCEF y sont rattachés, avec déjà pour mission de renforcer la place de la France à l'international. Les premiers CCEF sont issus de la Chambre de Commerce de Paris. Les CCEF sont une structure originale, unique au monde.

Les Conseillers du commerce extérieur de la France sont régis par le décret n° 2013-1189 du 18 décembre 2013 qui modifie les décrets antérieurs. Ils sont nommés pour trois ans par décret du Premier ministre sur proposition du Ministre chargé du commerce extérieur, après examen de leur demande par une commission consultative. A l'étranger, c'est l'ambassadeur qui entérine les candidatures. Ils adhèrent au Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France qui est une association loi de 1901. Leur activité est bénévole.

Les CCE sont organisés en Comités, en France par région et, à l'étranger, par pays. Les présidents de ces Comités rapportent directement avec le Siège parisien. Des commissions géographiques assurent la coordination.

Le Siège parisien regroupe :

- La direction générale,
- Le service gestion, administration et finances
- L'équipe d'animation du réseau,
- Le service communication et médias

Les CCE éditent une revue bimensuelle : *Entreprendre à l'international*.

Il y a aujourd'hui 4500 CCEF répartis dans 150 pays : 80% des CCEF sont installés à l'étranger et sont essentiellement des français travaillant pour des entreprises françaises.

Les CCEF ont 4 missions principales :

Conseil aux pouvoirs publics

Les CCE éclairent les décisions des pouvoirs publics par leur participation régulière aux conseils stratégiques du gouvernement, des régions et auprès des ambassades à l'étranger auxquels ils transmettent leurs analyses, avis et recommandations sur les problématiques des échanges internationaux ou des marchés spécifiques.

Appui aux entreprises

- Les CCE accompagnent les entreprises dans leur développement à l'international par le suivi dans la durée de projets structurés ou de façon plus limitée par du conseil opérationnel ou des mises en relation.
- Soutien aux PME et aux exportateurs.
- Portage : en collaboration avec les organisations régionales et les CCI.
- Amélioration de la lisibilité du dispositif régional d'appui à l'international pour les entreprises.

Formation des jeunes à l'International

- Mentorat de PME à l'international.
- Soutien au développement du dispositif V.I.E. et mise en place de VTE pour l'aide aux PME basées en France qui pourront recruter des personnes dédiées au développement de leurs activités Export avec une aide de 12000 Euros pour une année.
- Tutorat et sensibilisation des jeunes aux métiers de l'international.
- Partenariat avec des établissements scolaires et universitaires
- Programme des jeunes ambassadeurs.

Promotion de l'attractivité de la France

Dans le cadre de leur mission, ils mènent chaque année depuis 2015 une enquête d'envergure : l'Indice d'Attractivité du Territoire. Cet Indice a permis d'en faire un véritable « capteur d'opinion » du ressenti des investisseurs étrangers mais aussi un outil unique d'aide à la décision pour les pouvoirs publics, à l'échelle nationale ou locale.

Madame Sidos-Vicat a été élue en juillet 2023 avec son nouveau bureau et a mis en place une nouvelle stratégie visant à promouvoir la réindustrialisation de la France, avec en priorité les biens décarbonés en collaboration avec France 2030.

Elle souhaite continuer les partenariats avec les agences gouvernementales : MAE, BPI, CCIF (Chambre de Commerce et d'Industrie de la France), TEAM France Export, Business France ainsi qu'avec la branche Internationale du MEDEF dont elle est aussi la Vice-Présidente et les CCI Françaises à l'International.

Les CCEF ont participé à la création de EFE International (idée originelle des CCEF) en collaboration avec CCI France International, Madame Sidos-Vicat souhaite accélérer leur développement et les aider à partir du moment où ils font la promotion des produits français.

Il y a de nombreux CCEF parmi les CFDE et Madame Sidos-Vicat est ouverte à la participation des CDFE à certaines réunions des CCEF.

Compte-rendu d'audit de la Direction Générale du Trésor

Rapporteure : Audrey LECLERC

Auditionnées :

Mme Anne BERNARD, Chargée d'études internationales à Business France
Mme Marion PARADISI-COULOUMA, Cheffe du bureau Business France et Partenaires de l'export

Mesdames Bernard et Paradisi-Coulouma reviennent sur les missions de la DG Trésor et annoncent la création de la nouvelle sous-direction consacrée aux enjeux environnementaux et à la transition écologique (TRECO) en octobre 2023.

L'audit se concentre sur le réseau international de la DG Trésor dont les principaux chiffres sont rappelés

- 124 implantations dans 105 pays au 31 décembre 2022
- 32 Services économiques régionaux
- 64 Services économiques
- 24 délégués ou correspondants de chefs de Service économique
- 4 représentations ou délégations permanentes auprès des institutions européennes et internationales

Les missions suivantes du réseau sont ainsi présentées :

- Analyse de la situation économique, financière et sectorielle des pays : Le réseau international s'est structuré ces dernières années autour du principe de régionalisation via des services économiques régionaux (SER) composés de conseillers/experts techniques, issus d'autres administrations : Transition écologique et cohésion des territoires, Agriculture, INPI, Banque de France. Leur expertise et connaissance de leur environnement est notamment mise à profit pour réaliser des études comparatives internationales (ECI) pour le compte de la Direction ou de commanditaires extérieurs (corps de contrôle, cabinets, autres directions du Ministère de l'Economie, etc.).
- Conseil et accompagnement des entreprises françaises dans leurs projets à l'international. Le réseau s'appuie sur les outils financiers du Trésor :
 - Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé, FASEP qui consiste au financement d'une entreprise pour amorcer un projet d'infrastructure ou de service dans un pays en développement ; d'une étude de faisabilité en amont d'un appel d'offres ; d'un projet de démonstrateur permettant à une entreprise d'obtenir une première référence à l'international;
 - Prêt du Trésor, accord intergouvernemental, il finance un projet d'infrastructure ou de service à forte composante française ;
 - Garanties publiques export gérées par Bpifrance Assurance Export.
- Relais des positions françaises à l'international et appui aux déplacements officiels ;
- Participation à la promotion de la France comme destination d'investissements en lien avec Business France.

La coordination avec les élus locaux et les autres institutions est abordée par les membres de la commission qui rappellent le rôle des CFdE et leur implication locale, le principal défi résidant dans la lisibilité des dispositifs.

Il est rappelé que **localement**, le chef du service économique est le conseiller économique de l'ambassadeur. Celui-ci anime, sous l'autorité de l'ambassadeur, les activités économiques, financières et commerciales de l'Ambassade. Il est chargé de l'animation de l'ensemble des acteurs économiques locaux (Bpifrance, AFD, CCEF, CCI etc.).

Pour le commerce extérieur, l'interface principale reste cependant **Business France** (aide au développement international des entreprises et de leurs exportations ; information et accompagnement des investisseurs étrangers en France ; attractivité économique de la France à l'international, VIE...). **Les équipes régionales** du réseau international de la DG Trésor peuvent être les interlocutrices pour les besoins d'accompagnement des entreprises (activités de conseil). **CCI France international** peut être activée pour l'installation des entreprises.

Des outils sont également à disposition des CFdE comme les analyses en ligne publiques (veilles macro-économiques, sectorielles...) ou encore les contacts des services économiques régionaux.

Compte-rendu d'audit de Bpifrance (Banque Publique d'Investissement)

Rapporteure : Annie Rea

Auditionné : M. Olivier VINCENT, Directeur Exécutif en charge des activités export

Contexte de l'audit :

Bpifrance est un des acteurs importants du dispositif destiné à aider et à accompagner les entreprises françaises à l'export.

Description de Bpifrance :

Bpifrance emploie 3500 personnes, elle est sous tutelle de la direction générale du Trésor.

C'est une banque qui a vécu de multiples transformations pour prendre le nom en 2012 de Bpifrance (Banque Publique d'Investissement).

Très engagée dans la décarbonation et la transition environnementale de l'économie, elle se positionne comme « Banque du Climat ».

Une mission de service public avec un souci de rentabilité.

En 2022, 67 milliards ont été injectés dans l'économie française, **dont 32 milliards pour l'export.**

Sa raison d'être :

Apporter des réponses sur toutes les phases de la vie d'une entreprise, en facilitant les courants d'affaires et en finançant les entreprises.

Ses 2 axes principaux :

- La réindustrialisation de la France
- Le climat

Organisée en 2 grandes directions : la Direction accompagnement et la Direction Export (avec un pôle de crédit à l'export)

La direction export :

Lors de l'audit nous nous sommes intéressés en particulier à la direction export qui emploie 350 personnes avec 50 implantations en régions + 6 bureaux dans le monde

Les 3 piliers de la stratégie export de Bpifrance :

- L'assurance-crédit (prendre en charge le risque à l'international)
- Le crédit export
- Le développement export avec 25 personnes (6 bureaux dans le monde, à noter la forte présence de Bpifrance en Afrique). Objectif : animer les écosystèmes, accueillir les opportunités d'affaires.

La mission principale de la direction export : Augmenter le nombre d'exportateurs (donner l'impulsion et accompagner les entreprises qui ont une vraie stratégie à l'export)

A souligner que toutes les missions à l'export organisées par Bpifrance ont la particularité d'accompagner le dirigeant en amont dans sa réflexion sur sa stratégie à l'export, puis à l'accompagner dans la phase de réalisation et enfin dans la phase aval à moyen et long terme. C'est la garantie du succès à l'export des entreprises (pérennisation) pour éviter ainsi de faire grossir inutilement le nombre d'exportateurs « occasionnels ».

Les EFE (Entreprises de Français à l'étranger) peuvent-elles être financées ? Elles ne sont pas éligibles aux financements de Bpifrance car elles n'ont pas de capitaux en France.

Critères d'analyses d'éligibilité à l'obtention de crédits :

- Critères financiers (du passé de l'entreprise, du présent, et du futur)
- Analyse de l'activité de l'entreprise
- Critères de développement durable
- Critères humains

Présence importante en Afrique (60% des activités en Afrique) : Favoriser la co-industrialisation / co-investissement.

L'engagement de Bpifrance dans le domaine de la FORMATION : 2 domaines

- Implication importante dans le domaine de la formation des entreprises (en dehors de leur cœur de métier).

BPI a créé **Bpifrance Université**. Il s'agit d'une offre importante de séminaires, de cycles de formation, de conférences, dont beaucoup sont gratuits.

A noter que **Bpifrance Université** sera intégré à l' « Académie Export » un des outils prévu dans le PLAN EXPORT que le Ministre Délégué au Commerce Extérieur Olivier BECHT a présenté le 31 août 2023.

- « **Les accélérateurs internationaux** » destinés à accompagner et à former les entrepreneurs à l'international, ce sont des cycles de 12 à 18 mois.
Depuis 2 ans environ, ont été créés les « **accélérateurs bilatéraux** » où il s'agit d'accompagner une vingtaine d'entreprises françaises dans le pays, et vice et versa, d'accompagner une vingtaine d'entreprises du pays en question en France.

BPI accompagne ainsi 1000 entreprises par an.

En conclusion, il apparaît opportun de renforcer les liens entre Bpifrance et les Conseillers des Français de l'Etranger notamment afin de permettre au CFDE de bénéficier d'informations régulières sur les données concernant le commerce extérieur publiées par BPI et autres informations pertinentes.

Compte-rendu d'audition de « SCOP à l'international »

Rapporteur : Pierre Lavéant

Auditionnées :

Mme Fatima BELLAREDJ, Déléguée Générale de la confédération générale des SCOP et des SCIC,
Mme Lynda-May AZIBI, Déléguée aux affaires publiques et institutionnelles de la CG des SCOP et des SCIC

La confédération des SCOP (Société Coopérative et participative) et des SCIC (Société Coopérative d'intérêt collectif) anime les Sociétés coopératives au plan national.

Finalité de l'audition : comprendre le fonctionnement des SCOP, évaluer leur positionnement à l'international et les freins éventuels à leur développement à l'international.

Un réseau coopératif : Il y a 4400 SCOP ou SCIC en France. Juridiquement de forme SA ou SARL, ces sociétés coopératives se distinguent par le pouvoir de leurs salariés qui sont les associés majoritaires ayant au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote, et où le pouvoir y est exercé démocratiquement. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque salarié associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi. Les informations liées à la vie de l'entreprise circulent en toute transparence et les décisions stratégiques sont l'expression du plus grand nombre. Le dirigeant est élu par les salariés associés. Cela représente 81 000 emplois et un chiffre d'affaires global de 8,4 milliards en croissance de 11% en 2021. En 10 ans, le nombre de salariés dans ces sociétés coopératives a doublé.

Leur confédération générale comprenant 200 élus, permet l'accompagnement des projets mais aussi possède des outils financiers et de garantie basés sur une solidarité inter-coopérative, notamment avec un fond de 60 millions d'euros. La confédération aide aussi à la rédaction des lois, comme celle de 2014, siège au CESE et conseille les différentes assemblées.

Des entreprises vertueuses et coopératives

Bien qu'en moyenne les SCOP aient une vingtaine de salariés, 5 se distinguent avec plus de 1000 salariés et un chiffre d'affaires de plusieurs centaines de millions d'euros. 45% du résultat est injecté dans les réserves, impartageables et définitives, 45% dans la participation et l'intéressement des salariés et 10% maximum en dividendes. Ce système permet un taux de pérennité à 5 ans de 76%, soit 10 points au-dessus des entreprises "classiques".

Ces entreprises sont accompagnées par la confédération dans leur transition écologique avec des outils mutualisés. Les SCOP sont associées à l'image de rachat d'entreprises par leurs salariés, cela ne représente que 8% des cas, les SCOP étant créés ex-nihilo à 62%.

Des difficultés à l'international

Les Scop ont du mal à s'appuyer sur des structures similaires à l'étranger car, à part en Italie ou en Espagne par exemple, il n'y a pas le même droit coopératif. Aussi le développement à l'international s'effectue plutôt par l'acquisition d'entreprises étrangères et il sera proposé à leurs salariés de devenir associés au bout de 5 ans. Si les SCOP de moins de 100 salariés sont vues comme pas assez consolidées et s'intéressent peu au marché international, la confédération générale aide à la croissance externe avec Business France et la BPI. Peut-être dû à une vision biaisée de ce qu'est une SCOP, il y a un sentiment de ne pas recevoir un traitement équitable avec les acteurs financiers qui ne savent pas aider quand le capital n'est pas valorisable. Si BPI peut

avoir des outils peu développés, les SCOP s'appuient à l'international sur les fédérations de coopératives et sur l'Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI).

“Nous sommes l'entreprise de demain, mais personne ne le sait” dit Mme Bellaredj. Si la structure des SCOP semble plus vertueuse et solide que celle d'une entreprise classique, elle est encore peu connue malgré un développement rapide ces dix dernières années. Il est à souhaiter que les acteurs notamment financiers et étatiques soient au fait de ces structures et aient les outils adaptés à leur développement.

Compte-rendu de l'audition du RIF (Retour de l'Industrie en France)

Rapporteur : Abdelghani YOUMNI

Auditionné : *M. Arnaud PICHARD, Président du RIF*

RIF : Association née en 2018 après les discussions musclées entre la Chine et le gouvernement français

Arnaud Pichard, c'est 30 ans d'expérience en industrie dans 30 pays différents.

Les causes de la naissance du RIF et de sa continuité :

- La désindustrialisation et le risque sécuritaire qui pèsent sur la France ;
- L'exportation des emplois industriels français vers la Chine et vers les pays émergents.
- L'accès aux productions d'importance vitale pour les Français.
- En 1995 le monde a publié un article : les Français ont déplacé leur industrie en Chine (coût de la main d'œuvre).
- Depuis 2010, le monde industriel est divisé en deux pôles : les Greenfield (Etats-Unis, Japon, Chine, Allemagne) et les Brown Fields (France, Italie, Espagne).

Question au RIF :

Quels sont les projets qu'il faudrait faire à échelle nationale pour repartir sur une industrialisation massive ?

- Le plan France 2030 avec les 30 milliards d'euros sur 10 ans est très insuffisant pour faire réussir la réindustrialisation : 3 milliards par an c'est le chiffre d'affaires de Total en 10 jours.
- La réindustrialisation pourrait réussir avec un emprunt national massif : sublimation du projet national.
- Reconstruire une population d'ingénieurs, de chercheurs performants, de techniciens et d'ouvriers qualifiés : plans décennaux (10 à 15 ans).
- La réindustrialisation n'est pas un sujet européen mais français et de partenariats avec différents pays à l'est au sud de la Méditerranée qui produisent : la France subit une guerre économique.
- Le RIF s'intéresse à la distance de production car le transport est le premier vecteur de pollution.
- Revenir à l'isopérimètre d'avant : 4 à 6 millions d'emplois industriels avec un Etat stratège et des capitaines d'industries.

RÉSOLUTIONS

39^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
23 au 27 octobre 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R01.10.2023

Objet : Formation Développement durable : La Fresque du Climat

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU

- Vu le décret 2014-144, article 24

CONSIDÉRANT

- La participation des organisateurs de la Fresque du climat lors des deux dernières sessions de l'AFE
- L'organisation d'un atelier participatif pour les membres de la commission développement durable et commerce extérieur
- L'organisation d'un atelier de la Fresque du climat pour tous les membres de l'Assemblée et la participation des conseillers à l'AFE à cet atelier sur la base du volontariat.
- Le caractère indéniable du changement climatique qui partout dans le monde affecte les populations
- La nécessité à l'échelle des populations du monde entier de comprendre et connaître pour agir.

DEMANDE

- Que l'organisation d'une fresque de climat entre dans la formation destinée aux Conseillers des Français de l'étranger.
- Que dans le cadre de la mise en place d'une telle formation, les agents du poste consulaire y soient conviés.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité		X
Nombre de voix « pour »	10	
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions	1	

39^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
23 au 27 octobre 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R02.10.2023

Objet : Information sur l'ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et son club international

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDÉRANT

- Les deux auditions de l'ADEME réalisées par la commission développement durable lors des deux dernières sessions de l'AFE.
- Le rôle important de l'ADEME dans le projet France 2030 dans lequel notre pays est engagé
- Le développement de l'ADEME à l'international notamment grâce à son club international qui rassemble les innovateurs et les accompagne sur les salons et les grands rendez-vous internationaux des énergies renouvelables.
- Qu'en novembre 2018, l'ADEME a annoncé aller plus loin en créant en structure d'investissement en fonds propres : ADEME Investissements.

DEMANDE

- Que les postes consulaires informent les Conseillers des Français de l'étranger sur le rôle de l'ADEME.
- Que les Conseillers des Français de l'étranger soient invités à informer les entrepreneurs de leurs circonscriptions du rôle de l'ADEME et des possibilités d'aides ou de mises en contacts réalisées par cette agence en utilisant les réseaux existants.
- Que les Conseillers des Français de l'étranger encouragent les entrepreneurs à adhérer au Club International de l'ADEME.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		

39^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
23 au 27 octobre 2023



RÉSOLUTION DD-CE/R03.10.2023

Objet : Faire respecter les compétences des Conseillers des Français de l'étranger en matière économique et les impliquer au sein des conseils économiques et d'influence

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

VU

- La loi n°2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France, notamment son article 3 ;
- Le décret n°2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres, notamment son article 3 ;

CONSIDÉRANT

- Les problématiques économiques comme un sujet majeur pour les communautés françaises de chaque pays, dont les Conseillers des Français de l'étranger sont les représentants ;
- Le rôle des élus de proximité que sont les Conseillers des Français de l'étranger et leur compétence à parler au nom de la communauté française et à porter leurs préoccupations, notamment auprès des acteurs de l'écosystème économique français ;
- Les Conseillers des Français de l'étranger comme des élus à part entière dont les réflexions et la connaissance du terrain peuvent nourrir les travaux des conseils économiques et conseils d'influence ;

DEMANDE

Que de manière à proposer toute amélioration de la situation professionnelle des Français établis dans les circonscriptions consulaires relevant de leur compétence, les Conseillers des Français de l'étranger soient conviés aux conseils économiques et conseils d'influence organisés par les Ambassadeurs de France et les services économiques de l'ambassade, ainsi qu'à toute manifestation de nature économique en lien avec la France, notamment organisée par Business France, Bpifrance, et toute autre institution de même nature.

RÉPONSE

Résultat	Adoption en Commission	Adoption en Séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix «contre »		
Nombre d'abstentions		